

Unis face aux violences

Société. Un protocole départemental contre les violences faites aux femmes a été signé par 42 partenaires, notamment dieppois.

Dans le département, police et gendarmerie ont enregistré 966 faits de violences intrafamiliales faites aux femmes, dont un homicide et une tentative, et 329 agressions à caractère sexuel en 2017.

D'où l'intérêt du quatrième « protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes ». S'articulant autour d'un plan national pour consolider les dispositifs d'accueil, répondre à la diversité des situations et prévenir les violences, il a

été signé fin novembre à la préfecture par des acteurs de terrain tels que la mairie d'Eu ou celle de Dieppe, l'hôpital, les avocats de Dieppe et l'Avim (aide aux victimes).

« La mairie est contactée par les gendarmes pour reloger des personnes à sortir d'un milieu difficile, c'est son rôle. Trouver un hôtel le soir peut être compliqué, on a créé une structure d'accueil d'urgence pour des familles, avant que les services départementaux prennent le relai, indique **Yves Derrien**, maire de Eu. L'expérience

montre que c'est surtout des femmes qui viennent. Avec notre structure locale très réactive, on s'inscrit bien dans la dynamique du protocole. »

Les avocats notent que « les violences aux femmes ne diminuent pas. Mais moins d'une femme sur cinq porte plainte », souligne **M^e Ogel**, bâtonnière, laquelle a signé pour « concrétiser ces trois axes et alerter la société ». Et le conseil de l'ordre vient de décider « un quatrième avocat va être spécialement dédié aux victimes », en plus des trois avocats se relayant auprès des services de police et du procureur pour les victimes et auteurs d'infractions.

Maillage

Déjà engagé dans le protocole précédent, l'association Avim (aide aux victimes, informations, médiations) intervient notamment à la demande du procureur pour des médiations. « Notre signature vise trois objectifs : déceler les cas de violence et orienter les victimes ; participer dans le comité de pilotage aux travaux thématiques et participer à des formations, les relayer auprès de nos bénévoles », indique le président, **Denis Drouin**. « Beaucoup d'associations s'impliquent. Ce qui est intéressant dans le protocole, c'est aussi le renforcement du maillage local, souligne **Anita Nicolas**, vice-présidente. Nous avons d'ailleurs créé avec l'Utas (services sociaux) de Dieppe et Neufchâtel, également signataires, une boîte à outils sur ces questions. »



M^e Ogel : « Moins d'une femme sur cinq porte plainte »